



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Dossier de presse

Rentrée 2017

Mercredi 30 août 2017

SOMMAIRE

1	Un nouveau projet d'académie 2017-2020.....	5
2	Les moyens nouveaux.....	7
3	L'école toujours plus inclusive : le handicap.....	9
4	Le pôle civique.....	11
5	Instaurer le programme « devoirs faits ».....	13
6	Adapter les rythmes scolaires.....	15
7	Dédoubler les classes de CP en REP+.....	17
8	La rentrée en musique.....	19
9	Les langues : un atout pour les élèves.....	21
10	Formation et orientation professionnelles.....	23
11	Le numérique éducatif.....	25
12	Sécurité des écoles, des collèges et des lycées.....	27
	Organigramme des services académiques – rentrée 2017.....	29



Un nouveau projet d'académie 2017-2020

Intitulé « Réussir », le nouveau projet d'académie 2017-2020 affirme clairement les priorités de notre académie : celles d'une École de la réussite, de la confiance et des valeurs de la République. Il valorise les spécificités de l'académie de Strasbourg, entretient les dynamiques déjà à l'œuvre, et donne un nouvel élan à notre action.

Un nouveau cap pour assurer l'avenir de notre jeunesse

- décliner les orientations nationales
- affirmer clairement nos priorités
- tirer parti de nos atouts et valoriser les dynamiques à l'œuvre
- relever de nouveaux défis dans un monde en mutation
- assurer la cohérence
- fédérer le collectif

Priorités, objectifs et leviers d'action

Axe 1 : Des parcours de réussite : l'excellence pour tous

- Objectif 1.1 : Des savoirs fondamentaux et des compétences consolidés pour tous
- Objectif 1.2 : Des parcours éducatifs accompagnés
- Objectif 1.3 : Ambition et orientation
- Objectif 1.4 : Persévérance, réussite et insertion professionnelle

Axe 2 : Un environnement serein pour renforcer la confiance

- Objectif 2.1 : Un climat scolaire apaisé pour tous
- Objectif 2.2 : Qualité de vie et bien-être au travail

Axe 3 : Une École de la République, inclusive et innovante

- Objectif 3.1 : Inclure chaque élève et répondre aux besoins spécifiques
- Objectif 3.2 : Enseigner et évaluer autrement pour faire réussir
- Objectif 3.3 : Promouvoir un Service public performant et équitable
- Objectif 3.4 : Soutenir les dynamiques territoriales

Des objectifs cibles

Axe 1

- +5 points de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur
- +1 point par an de Bac Pro en BTS
- +1 point par an de Bac Techno en IUT
- 1 000 décrocheurs
- 100% des collèges REP et REP+ dans des parcours d'excellence

Axe 2

- + 10 points de participation aux élections des Conseils de vie lycéenne
- 100% de conseils de vie collégienne en 2020
- 100% des maisons des lycéens actives
- 100% d'espaces parents dans les collèges de l'éducation prioritaire

Axe 3

- Réduire de 5 points l'écart entre les taux de réussite au DNB en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire
- +25% de nouveaux établissements avec un projet innovant
- +5 points d'accès en 2nde GT pour les élèves d'origine sociale défavorisée
- Obtenir la labellisation AFNOR « égalité femmes/hommes » et « diversité »

2 Les moyens nouveaux

Pour l'enseignement

196 créations de postes dans l'enseignement public

119 postes de professeurs des écoles dans le premier degré

77 postes dans le second degré

17,5 créations de postes dans l'enseignement privé sous contrat

5 postes dans le premier degré

12,5 postes dans le second degré

17 nouveaux étudiants apprentis professeurs (EAP)

La campagne de recrutement sera lancée au cours du mois de septembre.

Pour la vie de l'élève

3 emplois d'assistant.e social.e créés

9 postes de CPE créés

4 postes d'infirmier(es) créés

Reconduction des 102 emplois d'assistant.e d'éducation (AED) alloués en 2016

Création de 74 emplois d'AESH, accompagnant.e des élèves en situation de handicap, portant le contingent total à 502

30 ouvertures de dispositifs Ulis :

10 dans le premier degré

20 dans le second degré

824 professeurs et 13 CPE stagiaires lauréats des concours de la session 2017

381 dans le premier degré

355 professeurs stagiaires du premier degré public

(+3 lauréats de l'examen professionnalisé réservé)

23 professeurs stagiaires du premier degré privé

443 dans le second degré

393 professeurs stagiaires du second degré public

50 professeurs stagiaires du second degré privé ainsi que 13 conseillers principaux d'éducation (CPE)

570 jeunes volontaires du service civique vont être recrutés à la rentrée 2017, soit + 293 emplois supplémentaires. Ils interviendront dès le mois de septembre dans les écoles, les collèges et les lycées alsaciens sur différents types de mission d'intérêt général et **plus particulièrement auprès des équipes ayant en charge des élèves en situation de handicap** ainsi que pour l'action « devoirs faits ».

3 L'école toujours plus inclusive : le handicap

L'école inclusive

L'académie porte une attention toute particulière à la scolarisation et l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Des moyens supplémentaires permettront de mieux accompagner ces élèves et d'assurer une inclusion de qualité sur la plan humain et pédagogique.

Renforcement de l'accompagnement humain

Les personnels chargés de l'aide humaine auprès des élèves en situation de handicap ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève. L'aide humaine peut être individuelle, mutualisée ou encore collective.

Deux catégories de personnels remplissent cette mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap :

- les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), personnels sous contrat de droit public recrutés selon des critères de qualification professionnelle (ou par transformation d'un contrat unique d'insertion sur critères d'ancienneté),
- les agents engagés par contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), sous contrat de droit privé régi par le Code du travail.

Les chiffres clés

- L'académie de Strasbourg a bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 130 emplois de contrats aidés supplémentaires, en mars 2017, portant le contingent d'emplois aidés dédiés au handicap à 721.
- Par ailleurs, outre les 428 postes d'AESH existants, 74 postes d'AESH ont été créés par transformation

de contrats aidés, ce qui porte le total des AESH à 502.

- La récente réévaluation des contingents de contrats aidés (23 157 suppressions pour l'Éducation nationale) a réduit le contingent académique de 99 unités. Les mesures nécessaires ont été prises pour préserver les moyens dédiés aux élèves en situation de handicap.

Augmenter le nombre de structures d'accueil

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) sont implantées dans les écoles, collèges et lycées et permettent la scolarisation d'un petit groupe d'élèves.

Rentrée 2017 : ouverture de 10 Ulis école et 20 Ulis collèges supplémentaires, soit un **total de 147 Ulis dans le premier degré** et **125 dans le second degré**.

Former les enseignants

La formation professionnelle des enseignants spécialisés, chargés d'éduquer et d'accompagner les élèves avec des troubles du comportement ou handicaps, a été renouvelée en 2017. Les dispositions de la circulaire du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Capepi) entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2017. Elles précisent les modalités d'application et les contenus pédagogiques des modules de formation des professeurs du premier comme du second degré.

4^e plan autisme

Avec le 4^e plan autisme lancé par le Président de la République le 6 juillet 2017, l'accueil des élèves avec troubles du spectre autistique (TSA) constitue, selon le gouvernement, «une priorité». Le 3^e plan autisme (2013-2017) a permis la création de 112 UE (unité d'enseignement) en classes maternelles, scolarisant en moyenne sept élèves à temps plein, pour améliorer leur inclusion scolaire dès la petite enfance. Cette scolarisation s'appuie sur le déploiement d'interventions précoces, personnalisées et coordonnées telles que recommandées par la Haute autorité de santé (HAS). Dans le cadre du 4^e plan autisme, **un groupe de travail académique piloté par la conseillère ASH auprès de la Rectrice portera spécifiquement sur l'axe scolarisation, de la maternelle à l'université, en concertation avec les familles, les associations et les collectivités territoriales.**

Le développement de l'information aux familles

L'information des familles est renforcée afin de simplifier leurs démarches et de favoriser une prise en charge adaptée de leurs enfants. Le site du ministère et le numéro Aide handicap École (0 810 55 55 00) guident les familles :

- pour inscrire des enfants dans l'école ou l'établissement de secteur ;
- pour définir, avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le scénario de scolarisation le mieux adapté à la situation de l'enfant.

<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

4 Le pôle civique

La rentrée 2017 voit la mise en place du pôle civique de l'académie de Strasbourg. Dispositif novateur, souple et transversal, placé sous l'autorité de la Rectrice, il a pour vocation d'impulser la mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté sur le territoire académique et d'accompagner les projets concrets destinés à la faire vivre au sein des écoles et des établissements.

Quelles sont les missions du pôle civique ?

Le pôle a pour mission de fédérer les actions dans quatre domaines principaux : la transmission de la Mémoire, l'éducation à la Défense, la pédagogie de la laïcité et le développement des valeurs civiques.

Comment le pôle civique va-t-il agir ?

Le pôle s'engage résolument dans une dynamique coopérative avec les partenaires de l'École, selon une logique de coéducation. Il travaille ainsi en lien étroit avec des chercheurs, des collectivités locales, des institutions politiques et culturelles, des représentants du secteur associatif ou des unités militaires. Il est également chargé de l'animation de la **Réserve académique** de l'Éducation nationale.

Un investissement dans la formation des personnels

Le pôle participe à la coordination, la conception et l'animation de nombreuses formations en direction des personnels, adossées à la réalisation des objectifs de l'Enseignement moral et civique et du Parcours citoyen : appropriation des valeurs de la République, développement du sens critique, lutte contre les phénomènes d'emprise et d'influence sur les adolescents, sensibilisation aux grandes questions géopolitiques du monde contemporain, travail sur les enjeux mémoriels.

Une dimension éducative essentielle : la formation à la citoyenneté

Des enseignements mis en place depuis 2015 : l'enseignement moral et civique vise à promouvoir la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la République. Cet enseignement vise explicitement le développement des valeurs de tolérance, de démocratie, de l'égalité femmes-hommes... et globalement de tout ce qui constitue le « vivre ensemble ». L'éducation aux médias et à l'information permet de développer une capacité d'analyse et un esprit critique face aux informations véhiculées par les médias, notamment par les médias sociaux. Une analyse critique des théories du complot est ainsi développée.

Des ressources pédagogiques sont mises à disposition des enseignants par le ministère sur Eduscol et par Canopé, mais aussi sur le site web académique et portent sur la laïcité, la bioéthique, le fait religieux, ou sur les institutions européennes...

Un parcours dédié : le parcours citoyen. Il vise à donner cohérence et lisibilité à l'ensemble des enseignements et des expériences vécues par les élèves qui participent à leur éducation à la citoyenneté.

Des prix et concours pour encourager les équipes éducatives à s'engager dans des démarches motivantes et porteuses de sens pour les élèves. Le pôle relaie et organise sur le plan académique les concours et les opérations nationales dédiés à l'éducation à la citoyenneté. Pour exemples : le Concours national de la résistance et de la déportation, le Prix de l'Éducation, le Parlement des enfants, les Petits artistes de la Mémoire, la Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité ou encore la Journée de la laïcité. Le collège Foch de Strasbourg est ainsi régulièrement primé et mis à l'honneur au niveau national pour ses travaux dans le cadre du Concours national de la résistance et de la déportation, et le collège Twinger de Strasbourg comme le collège St Exupéry de Mulhouse ont été reconnus pour l'excellence de leurs initiatives dans le domaine de la laïcité ou de l'engagement citoyen.

La réserve citoyenne académique

Près d'une centaine de bénévoles, représentant la diversité du corps social, dont des journalistes, des magistrats ou la ville de Strasbourg et son maire Roland Ries. Ils témoignent régulièrement auprès des élèves de leur engagement quotidien dans la défense des valeurs de la République.

Quels projets pour 2017-2018 ?

- participation de l'Éducation nationale au centenaire du retour de l'Alsace à la France en 2018
- expérimentation d'ateliers transversaux dans le cadre du partenariat avec le Mémorial de la Shoah sur les discriminations au sens large : racisme, égalité femmes/hommes
- participation au comité de pilotage de la restructuration du CERD-Struthof

Le Mois de l'Autre

En 2004, l'Alsace a été confrontée à des actes racistes et antisémites qui ont profondément marqué les esprits. Une grande manifestation régionale est née, appelée « le Mois de l'Autre », dont l'objectif est de sensibiliser la jeunesse alsacienne au respect de l'Autre dans toutes ses différences.

En 12 ans, 180 000 lycéens et apprentis ont été mobilisés dans le cadre de plusieurs milliers d'actions autour des valeurs de dialogue, de liberté et de respect, organisées en partenariat avec la Région.

5 Instaurer le programme « devoirs faits »

Les devoirs sont une source d'inégalité entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille. Le programme « devoirs faits » répond à ce problème en proposant aux élèves des études dirigées après la classe.

Pourquoi se préoccuper des devoirs ?

Il est évidemment nécessaire d'assurer l'accompagnement des élèves à l'école primaire et au collège. Jusqu'à aujourd'hui, il y a une querelle stérile entre ceux qui affirment que :

- les devoirs sont indispensables à une qualité de l'apprentissage...
- ... et ceux qui y voient un risque d'accroissement des inégalités sociales.

Les deux ont évidemment raison. Chaque enfant doit travailler individuellement, au calme, pour faire ou refaire des exercices, apprendre ou réapprendre ses leçons, exercer sa mémoire, travailler son sens de l'analyse.

Que peut-on proposer ?

S'il y a des devoirs, ils doivent pouvoir être faits gratuitement et si les familles en formulent la demande, au sein de l'établissement grâce à un temps d'études accompagné.

Un vade-mecum a été élaboré par le ministère pour outiller les équipes dès la rentrée 2017.

De plus, un pilotage académique sera assuré par chaque département pour mutualiser les idées et expériences porteuses.

Quel est le calendrier ?

Le programme « devoirs faits » sera affiné à la rentrée 2017 et progressivement mis en œuvre. Il sera proposé aux élèves, sur le principe du volontariat. Il sera gratuit pour les familles.

Son déploiement dans les écoles et les collèges sera progressif sur les rentrées 2018, 2019 et 2020. L'objectif est de s'appuyer sur les expériences qui fonctionnent, notamment dans l'éducation prioritaire, et de mobiliser l'ensemble des acteurs susceptibles de concourir à cette ambition :

- enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires
- réorientation de l'action des assistants d'éducation au collège
- recours au service civique et aux associations qui interviennent déjà sur ce champ (via une labellisation par ministère de l'Éducation nationale)
- mobilisation de retraités et d'étudiants
- mobilisation de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale.

Les « devoirs faits » dans l'académie

Une enquête académique a été menée pour préparer le déploiement du programme « devoirs faits » à partir d'un état des lieux de l'existant.

Les collèges de l'éducation prioritaire et des quartiers politiques de la ville proposeront tous un dispositif « devoirs faits », inspiré de l'accompagnement éducatif* déjà en place. Le déploiement visera ensuite les collèges ruraux ou défavorisés mais ne relevant pas de l'éducation prioritaire.

Les emplois service civique déployés sur le dispositif « devoirs faits »

570 jeunes volontaires du service civique vont être recrutés à la rentrée 2017, soit + 293 emplois supplémentaires.

Ils interviendront dès le mois de septembre dans les écoles, les collèges et les lycées alsaciens sur différents types de mission et **particulièrement auprès des équipes ayant en charge des élèves en situation de handicap ainsi que pour l'action « devoirs faits ».**

* L'accompagnement éducatif est une offre éducative complémentaire aux enseignements, proposée dans l'éducation prioritaire et les quartiers politique de la ville. D'une durée indicative de deux heures par jour, il est organisé tout au long de l'année, de préférence en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine. Quatre domaines sont privilégiés : l'aide aux devoirs, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle, la pratique orale des langues vivantes.

6 Adapter Les rythmes scolaires

Rappel de l'objectif

Donner de la souplesse aux acteurs de terrain dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Quel est le cadre réglementaire ?

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 a permis de déroger au décret dit « Peillon » et permet ainsi d'organiser les enseignements sur 4 jours avec des journées de 6 heures.

Quelles sont les possibilités offertes aux acteurs ?

- Là où les communautés éducatives et les communes sont satisfaites de l'organisation actuelle, elles peuvent continuer à fonctionner selon les mêmes modalités
- Là où émerge un consensus local entre conseils d'école, municipalité et inspecteur d'académie en faveur d'une autre organisation, une dérogation est possible dès la rentrée 2017 ou à la rentrée 2018.

Quelles conséquences pour les transports scolaires ?

Une fructueuse collaboration entre les services académiques, les départements et la région Grand Est a permis de trouver de nombreuses solutions

pour permettre aux communes qui le souhaitent d'organiser les enseignements dans leurs écoles sur 4 jours.

Quel est le bilan pour la rentrée 2017 dans l'académie ?

Dans le Haut-Rhin

- 49,5% des communes, pour l'essentiel des petites et moyennes communes, représentant 32% des élèves, sont autorisées à passer au 4 jours pour la rentrée 2017.
- 68% des élèves conservent une organisation à 4,5 jours.

Dans le Bas-Rhin

- 56,05% des communes, pour l'essentiel des petites et moyennes communes, représentant 23,20% des élèves sont autorisées à passer aux 4 jours pour la rentrée 2017.
- 76,80% des élèves conservent une organisation à 4,5 jours.

Liste des communes concernées à consulter

Site du Ministère

www.education.gouv.fr/pid29074/l-organisation-du-temps-scolaire-a-l-ecole.html

Site du Bas-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden67/

Site du Haut-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden68/les-nouveaux-rythmes-scolaires/

7 Dédoubler les classes de CP en REP+

Comment cette mesure est mise en place pour la rentrée 2017 ?

Les CP en REP+ sont dédoublés à compter de la rentrée de septembre 2017.

Selon la disponibilité des locaux, deux organisations :

- 1 maître pour 12 élèves dans une salle
- 2 maîtres pour 24 élèves dans une même salle.

Cette organisation garantit une équité de traitement pour l'ensemble des élèves de CP des REP+.

Que va devenir le dispositif « Plus de maîtres que de classes » ?

Le dédoublement des classes de CP en REP+ ne signifie pas la suppression du dispositif « Plus de maîtres que de classes » déjà positionné sur les CP et CE1.

Hors REP+, ce dispositif est centré sur les niveaux CP/CE1 pour lesquels il a été créé. Les deux dispositifs seront évalués par le ministère durant l'année scolaire 2017-2018.

Que dit la recherche scientifique de l'efficacité de ce dispositif ?

La réduction de la taille de classe doit être importante pour conduire à un nombre d'élèves bien inférieur à 20. Une étude de terrain réalisée par Pascal Bressoux et Laurent Lima, « La place de l'évaluation dans les politiques éducatives : le

cas de la taille des classes à l'école primaire en France », montre que les effets du dédoublement sont massifs pour la réduction de la grande difficulté scolaire. *Étude menée en conditions réelles (100 classes de ZEP dédoublées et 100 classes témoin).*

Combien de classes sont dédoublées dès la rentrée 2017 ?

100% des classes de CP sont dédoublées dans l'académie à la rentrée 2017 (à l'exception de certaines classes bilingues)

Bas-Rhin : 55 classes de CP en REP+ à effectifs réduits (12 à 15 élèves)

Haut-Rhin : 94 classes de CP en REP+ à effectifs réduits (12 à 15 élèves), **9 classes bénéficient de deux enseignants dans la même salle de classe**

Quels sont les moyens humains mis en place ?

Les enseignants du dispositif « Plus de maîtres que de classes » des REP+ sont repositionnés sur les postes de classes de CP dédoublées.

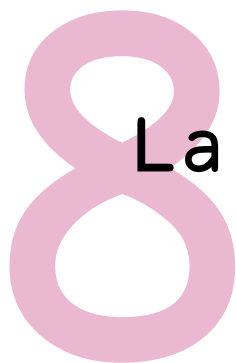
Un recrutement sur postes à profil ou à exigences particulières a été réalisé pour les autres postes.

Les enseignants sont des professeurs expérimentés, formés et accompagnés.

Quels sont les locaux utilisés ?

Le travail partenarial Ville et Éducation Nationale est de grande qualité avec les trois villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Il a permis de préparer une mise en place dans les meilleures conditions et d'adapter les dispositifs proposés à la disponibilité des locaux.

Pour 9 classes de CP en REP+ à Mulhouse, les élèves bénéficieront de 2 maîtres dans la même salle de classe.



La rentrée en musique

Lancée par le Ministre de l'éducation nationale et la Ministre de la Culture, l'opération « rentrée en musique » affirme l'attention à porter aux pratiques artistiques et à la culture dans l'éducation. L'éducation artistique et culturelle est une priorité du quinquennat, conformément à l'engagement du Président de la République.

Pourquoi une rentrée en musique ?

Il s'agit d'affirmer le **lien indissociable entre le plaisir d'apprendre et réussite des élèves.**

Le plaisir d'apprendre et le plaisir musical se rejoignent pour marquer positivement le retour à l'École. Les pratiques musicales collectives contribuent à créer un cadre à la fois bienveillant et exigeant, qui inspire confiance.

Comment va se passer la rentrée en musique ?

Dans les écoles, les collèges et les lycées, il s'agit de proposer aux élèves, qui étaient déjà présents l'année précédente, d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue.

Plus de 80% des écoles et établissements prévoient un événement musical sur les journées de rentrée

Une mobilisation exemplaire

Dès le mois de juillet, la Rectrice a adressé un courrier pour mobiliser l'ensemble des personnels du premier et du second degré pour mettre en place ces événements de la rentrée.

La chorale et/ou l'orchestre des écoles maternelles et primaires, du collège ou du lycée seront au cœur de l'organisation de cet événement.

Les élèves et les parents musiciens seront aussi associés à ce temps fort de même que le milieu associatif et les collectivités locales.

Un relevé des actions prévues dans toutes les écoles et tous les établissements est en cours et évolue chaque jour.

Une ambition académique

L'académie se donne comme objectif de :

- généraliser les chorales dans tous les collèges,
- développer les orchestres et autres batucada et de s'inspirer de Démon Mulhouse pour faire de la musique un levier de démocratisation.

Les dispositifs ont pour objet de placer l'élève comme acteur dans les apprentissages et privilégier l'entrée par la pratique musicale.

Le plan musique orchestrera l'ensemble de ces dispositions en 2017-2018.

Quelles sont les pratiques musicales dans l'académie ?

Les événements musicaux de la rentrée seront l'occasion de promouvoir de nombreux dispositifs de l'académie. Les dispositifs et actions exemplaires seront valorisés sur le site académique (page éducation musicale et délégation académique à l'action culturelle) ainsi qu'à travers les visites de rentrée de la Rectrice.

Exemples

Les associations des enseignants du premier degré « **Approchant** » pour le Bas-Rhin et « **Aria** » pour le Haut-Rhin

Les associations « **Approchant** » et « **Aria** » font la promotion le chant scolaire. Un répertoire de chants à destination des écoles maternelles et élémentaires est produit annuellement. Des chants en langue allemande sont proposés aux élèves des classes bilingues.

Le dispositif **Démos**

Développé dans les réseaux REP+ à Mulhouse, le **dispositif Démos** a fait récemment l'objet d'une convention cosignée par la Rectrice et le maire de Mulhouse. Cette structure orchestrale à vocation sociale et éducative a été élaborée par le Ministère de la Culture, la Philharmonie de Paris et la ville de Mulhouse. **Démos** est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Dans une cohérence pédagogique et artistique globale, il propose un apprentissage de la musique classique à des enfants ne disposant pas d'un accès facile à cette pratique dans les conditions existantes.

Le projet contribue à démocratiser l'enseignement musical et à favoriser l'accessibilité des lieux culturels pour les publics qui en sont le plus éloignés. Les enfants sont encadrés pendant trois ans par des musiciens professionnels et des référents sociaux.

Les Classes à horaires aménagés musicales (Cham)

Les enfants sont intégrés dans les Cham après des tests d'aptitude en CP. En CE1, les enseignements sont dispensés dans les écoles tandis qu'à partir du CE2, les enfants se déplacent dans les conservatoires partenaires. Les programmes scolaires sont identiques à ceux des autres classes.

Les écoles concernées par les classes Cham :

école Saint-Jean (Strasbourg)
école du Neufeld (Strasbourg)
école Gustave Doré (Strasbourg)
école de la Camardière (Strasbourg)
école d'application Jean-Jacques Rousseau (Colmar)
groupe scolaire Brossolette (Mulhouse)
groupe scolaire La Fontaine (Mulhouse)
école élémentaire Cour de Lorraine (Mulhouse).

Les langues, un atout pour les élèves

Nouveautés à la rentrée

Sections bi-langues

La nouvelle organisation des enseignements au collège confirme la possibilité de proposer aux élèves de sixième des sections bi-langues (avec ou sans continuité avec les enseignements du premier degré), permet de dispenser en langue étrangère la moitié de la quotité horaire d'un enseignement commun ou complémentaire et introduit « l'enseignement de langues et cultures européennes » (s'appuyant sur une des langues étudiées).

100% des collèges offrent un cursus bi-langues

Près de 74,1% des élèves de 6e de l'académie suivent un enseignement bi-langues (11,5% au niveau national)

Nouvelle carte des langues

Le travail académique sur la carte des langues effectué durant l'année 2016-2017 permet d'ouvrir à la rentrée 2017,

- une section Bachibac (double délivrance du baccalauréat français et du baccalauréat espagnol)
- une section de japonais LV3 au lycée
- deux sections bi-langues anglais-arabe
- une section de chinois LV2 en collège tout en poursuivant le développement du réseau des établissements proposant un cursus bilingue français-langue régionale (allemand) qui concerne désormais 50% des collèges publics.

Evaluation

Durant l'année 2017-2018, l'académie de Strasbourg poursuivra le travail d'audit mené par le laboratoire inter-universitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC) de l'université de Haute-Alsace dans le domaine de sa politique linguistique et engagera, aux côtés des collectivités

territoriales, le travail de rédaction de la prochaine convention quadripartite portant sur la politique régionale plurilingue et le développement de l'enseignement bilingue dans l'académie.

Les spécificités académiques

L'allemand, langue régionale

L'académie propose un enseignement de **l'allemand dans 100% des écoles primaires** (hors sections internationales) à raison de 3h pour la majorité des élèves, ou de 12h par semaine dans le cadre de la **parité horaire bilingue**. Quelques écoles proposent un horaire partagé allemand-anglais au cycle 3 (CM1 et CM2).

- 100% des élèves du premier degré étudient l'allemand
- 15,6% dans des classes bilingues à parité horaire

Du bilinguisme vers le plurilinguisme

La **diversification linguistique** intervient principalement dans le second degré avec l'apprentissage des langues suivantes :

- | | |
|----------|-----------|
| arabe | polonais |
| chinois | portugais |
| espagnol | russe |
| italien | turc |
| japonais | |

- 82% des élèves du second degré étudient l'allemand (16,3% au niveau national)
- 15,6% des élèves alsaciens étudient une 3e langue vivante en classe de seconde (7,1% au niveau national).

Le développement des disciplines non-linguistiques (DNL)

Les acquis du cursus bilingue et les possibilités offertes par la réglementation du collège permettent d'envisager le renforcement des DNL dans les différentes langues enseignées tout au long de l'enseignement secondaire, y compris dans la voie professionnelle.

Les sections internationales

L'académie de Strasbourg fait figure d'exception en proposant des sections publiques et gratuites depuis l'école maternelle.

Cinq sections linguistiques sont proposées dans le premier et le second degré, tandis qu'une section internationale russe débute seulement au lycée :

allemande	italienne
britannique	polonaise
espagnole	

Deux nouvelles sections internationales au collège Vauban de Strasbourg à la rentrée 2017 :

une section coréenne
une section portugaise.

10 Formation et orientation professionnelles

Développer une carte des formations ambitieuse

L'évolution de la carte des formations est conçue pour offrir des parcours de formation sous différents statuts qui favorisent l'élévation des compétences attendues sur le marché du travail.

Cet enjeu stratégique majeur, qui doit être ancré aujourd'hui dans la réalité économique d'un territoire élargi après la réforme territoriale, combine la formation initiale sous statut scolaire ou par apprentissage, la formation continue avec la validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans le cadre du CPRDFOP*, en lien étroit avec la région Grand Est, l'académie peut ainsi renforcer son action pour une meilleure adaptation de son offre de formation en termes d'évolution des métiers et des qualifications.

*Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles

Valoriser les relations école-entreprise

Le monde économique est un partenaire de première importance pour l'éducation nationale dans de nombreux domaines : information sur les métiers, élaboration des diplômes professionnels, participation à la professionnalisation des élèves et apprentis, développement de l'esprit d'entreprendre, appui aux PME / PMI...

En Alsace, les liens étroits tissés avec le monde économique s'inscrivent dans de nombreux dispositifs, au niveau académique (semaine école-entreprise, semaine de l'industrie), et au niveau des établissements (mini-entreprises, journées Innov', projets technologiques...), et concernent naturellement des échanges transfrontaliers.

Les journées Innov', lancées en 2015, permettent à des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants) de travailler pendant une journée sur des problématiques

posées par une entreprise, pour y apporter des réponses innovantes. Pour l'année scolaire 2016-2017, six journées ont été organisées, dont deux avec des partenaires allemands. Au total, plus de 400 jeunes en ont bénéficié.

Des conventions « les classes sortent en boîte », en collaboration avec la CCI Alsace et l'IHK de Karlsruhe, visent à rapprocher le monde de l'entreprise et de l'enseignement en créant des partenariats entre des collèges ou des lycées et des entreprises. Pour les collèges, ce dispositif s'intègre dans le parcours avenir, dans la connaissance des métiers et du monde économique et le développement de l'esprit d'initiative. Cinq conventions de ce type ont été signées en 2016-2017.

13 pôles de stages ont été adossés, depuis 2016, aux Comités locaux éducation économie (Clee) de l'académie. Des volontaires à un service civique renforcent ce dispositif pour accompagner les établissements et leurs équipes pédagogiques dans la recherche de lieux de stages et de périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves, avec l'objectif de favoriser l'équité d'accès aux stages.

Améliorer la qualité du service public de la formation professionnelle

en développant des partenariats avec l'ensemble des acteurs et organismes de la formation professionnelle et les établissements du supérieur, comme le permettent par exemple les **Campus des métiers et des qualifications**.

Le premier Campus alsacien, spécialisé dans le domaine de **l'écoconstruction et de l'efficacité énergétique**, rassemble ainsi l'académie de Stras-

bourg, l'université de Strasbourg, des organismes de formation continue dont les Greta, la région Grand Est, le pôle de compétitivité Fibres-Énergie et des acteurs économiques.

Un deuxième Campus dans le secteur de l'agroalimentaire a été labellisé début 2017 dans le cadre du quatrième appel à projets. Il associe l'académie de Strasbourg, la région Grand Est, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, l'université de Haute Alsace, des organismes de formation continue, l'association régionale des industries alimentaires d'Alsace et l'agglomération de Colmar.

Zoom sur la formation continue

Le réseau académique de formation continue accompagne les évolutions technologiques et organisationnelles des entreprises et des administrations et met à leur service son savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie de formation, du conseil et de l'audit en formation professionnelle. **Il développe son offre de formation au plus près des besoins des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emplois sur tout le territoire.**

Des entreprises font régulièrement appel au réseau des groupements d'établissements pour la formation continue (Greta) et au GIP-FCIP Alsace (groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle), pour la mise en place de dispositifs de formation. Les Greta offrent une réponse de proximité, avec, **pour l'entreprise, la garantie d'une formation adaptée aux compétences recherchées pour ses salariés.**

Grâce au concours des établissements scolaires qui le composent, le réseau des Greta occupe une position unique dans le paysage de la formation continue et **propose la plus large gamme de formations disponibles dans la région.**

Le réseau des Greta de l'académie et le GIP FCIP Alsace sont enregistrés sur Datadock, répertoire informatique, créé à initiative des OPCA /OPACIF pour faciliter le référencement des prestataires de formation par chaque financeur. Ce référencement qui s'accompagne d'une démarche de labellisation EDUFORM témoigne de la qualité du service public de la formation continue.

10 920 stagiaires formés en 2016
927 841 heures de formation réalisées
57 établissements actifs en formation professionnelle continue
849 dossiers recevables à la VAE en 2016, pour les diplômés du CAP au BTS
616 candidats passés devant un jury : pour 69,97% de validations totales et 19,32% de validations partielles

Le numérique éducatif

Lycées 4.0

Lancé par la région Grand Est en janvier dernier, le projet « lycées 4.0 » vise à remplacer, sur une période de 4 ans, l'ensemble des manuels scolaires papier par des ressources numériques en ligne, consultables via l'ENT depuis les terminaux portables (ordinateurs) ou mobiles (tablettes, smartphones) des élèves. Pour la rentrée 2017, ce sont 49 lycées de la région dont **13 de l'académie de Strasbourg** qui intègrent la première vague pilote.

Lycée Goulden
Bischoffwiller

Lycée Mathis
Schiltigheim

Lycée Notre Dame
Strasbourg (privé)

Lycée Saint-Etienne
Strasbourg (privé)

Lycée Le Corbusier
Illkirch-Graffenstaden

Lycée Schwilgué
Sélestat

Lycée Schweisguth
Sélestat

Lycée Bartholdi
Colmar

Lycée Kastler
Guebwiller

Lycée du Rebberg
Mulhouse

Lycée Louis Armand
Mulhouse

**Lycée Jean-Jacques
Henner**

Altkirch

Lycée agricole
de Rouffach

Du côté des élèves, plus besoin de transporter les manuels au lycée, leurs contenus seront disponibles depuis Entea et consultables en ligne ou bien téléchargeables sur leurs terminaux. La région a prévu d'équiper l'ensemble de ces lycées en bornes wifi pour permettre à chaque élève d'accéder à internet, via le serveur sécurisé de l'établissement, avec son propre ordinateur, smartphone ou tablette.

Formation des enseignants

Au delà de l'usage des ressources, c'est un écosystème nouveau et enrichi qui va permettre de déployer plus facilement les usages pédagogiques du numérique au service des apprentissages.

Un important dispositif de formation des enseignants a été mis en place pour les accompagner au plus près dans ces nouvelles pratiques : des référents ont été nommés dans chaque lycée et une équipe de formateurs académiques spécifiquement dédiée les accompagnera tout au long de l'année.

Des ressources numériques nouvelles

Le projet Edén de l'académie a permis de former des enseignants spécialisés en création éditoriale de ressources numériques. À ce jour, un fonds d'une quarantaine d'objets pédagogiques (parcours, tutoriels...) a été créé et est à disposition de tous les enseignants des collèges et lycées via la plateforme Moodle d'Entea.

Ce fonds s'enrichira toute l'année et alimentera entre autres le projet « lycées 4.0 » au côté des ressources de la BRNE et d'Éduthèque.

Le BYOD en établissement

Le concept du **BYOD** (les élèves et professeurs peuvent apporter leurs appareils personnels en classe) a été expérimenté avec succès au collège Olympe de Gouge à Ingwiller depuis la rentrée 2016. Depuis, un second collège (T. Ungerer de Dettwiller) a été sélectionné par le ministère dans le cadre des projets « **collège Lab'** » pour suivre une dynamique de BYOD et d'innovation par le numérique. **Un troisième collège du Bas-Rhin est en cours de validation.**

Dans ces collèges, de nombreux projets innovants ont été montés par les équipes éducatives et participent de l'évolution des pratiques pédagogiques dans le cadre du projet académique.

De plus, ces collèges préfigurent les usages des lycées 4.0 dans lesquels leurs élèves seront accueillis lors des rentrées prochaines.

Le Plan académique de formation (Paf) des enseignants

Dans le prolongement de l'action entamée en 2017, **le plan académique de formation au numérique va concerner l'ensemble des enseignants de collège, mais s'adresse aussi aux personnels des lycées.** Ce plan s'appuie sur de nouveaux outils (MOOC, parcours M@gistère hybrides...) en complément des formations en présentiel.

L'innovation par le numérique

La délégation académique au numérique éducatif (Dane) accompagne un nombre croissant de projets innovants dans le premier comme dans le second degré.

De nouveaux projets pédagogiques s'appuient sur de nouveaux outils (tablettes, Smartphones, robots, vidéoprojecteurs interactifs...), de nouveaux usages (réseaux sociaux, outils collaboratifs...) dans de nouveaux espaces où le numérique trouve toute sa place. Un incubateur numérique est mis en place sur la ville de Mulhouse pour étudier le déploiement du numérique dans les écoles. Autant de projets au service de l'innovation pédagogique pour le bénéfice des élèves.

1 2 Sécurité des écoles et des lycées

Face à la menace terroriste, les mesures de sécurité en vigueur depuis novembre 2015 dans le cadre du plan Vigipirate sont maintenues.

Vigilance et prévention des risques

Cellule académique de gestion de crise

Une cellule académique de gestion de crise a été mise en place au rectorat. Un référent sûreté a été nommé à la rentrée 2016 par la rectrice au niveau académique et pour chaque département. Des correspondants éducation nationale seront intégrés dans les cellules de crise préfectorales.

Le répertoire des coordonnées téléphoniques des directeurs d'école, inspecteurs de l'éducation nationale et chefs d'établissement, constitué à la rentrée 2016 pour permettre d'alerter rapidement les établissements en cas de crise, sera intégré à un nouveau système permettant de sélectionner précisément un secteur ou une circonscription ou encore un type d'établissement, en fonction de la menace.

Exercices d'alerte et de sécurité

Lors des réunions de rentrée, les directeurs d'école et les chefs d'établissement rappelleront aux personnels les principales mesures de vigilance et les modalités du **plan particulier de mise en sûreté (PPMS)** créé spécifiquement pour la dimension attentat-intrusion.

Trois exercices d'alerte et de sécurité, dont l'un portera sur le thème de l'intrusion-attentat, seront organisés dans chaque école et établissement pendant l'année scolaire. Préparé et lancé sans effet de surprise, l'exercice attentat-intrusion visera à faire acquérir les nouveaux réflexes nécessaires face à ces nouveaux risques.

Les patrouilles mobiles des forces de l'ordre seront renforcées aux abords des écoles et des établissements.

Formation à la gestion de crise

Dans le cadre de la formation initiale, un module de **formation à la gestion de crise** à destination des chefs d'établissement stagiaires et des nouveaux directeurs d'école sera mis en place pendant l'année scolaire 2017-2018, ainsi que des modules de formation continue en direction des personnels de direction et d'inspection.

L'équipe mobile de sécurité

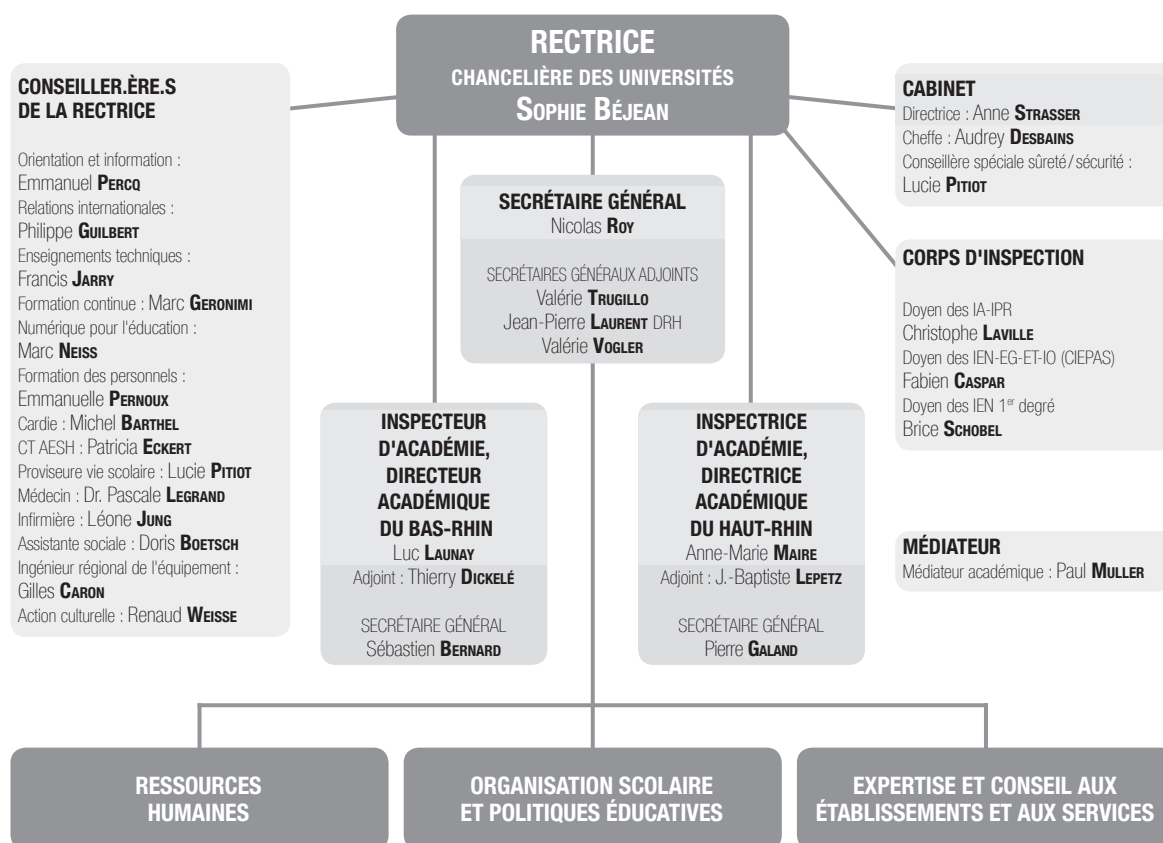
L'académie dispose d'une **équipe mobile de sécurité (EMS)** dont les effectifs ont été étoffés (**passant progressivement de 14 à 18 personnes**), chargée d'aider et d'accompagner les établissements, notamment pour la mise à jour des diagnostics de sécurité, en cas de fortes tensions ou de crise liée à l'insécurité.

Le suivi de la radicalisation

Les cellules de veille dans les établissements travaillent en lien étroit avec le **référént académique radicalisation** et les **cellules de suivi préfectorales** pour assurer aux jeunes signalés une continuité scolaire et une réinsertion par l'école. Les préfets informent les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale sur les résultats et les suites des évaluations réalisées. Les recteurs sont informés par les préfets de **tout signalement concernant des personnels** de l'éducation nationale, afin qu'ils puissent prendre les mesures appropriées en concertation avec la direction des ressources humaines du ministère.

ORGANIGRAMME DES SERVICES ACADÉMIQUES

Rentrée 2017



Les changements de la rentrée 2017

Cabinet

Anne Strasser, directrice du cabinet de la Rectrice
Lucie Pitiot, conseillère technique établissement et vie scolaire et conseillère spéciale sécurité-sûreté

Corps d'inspection

Christophe Laville, doyen des IA-IPR
Emmanuelle Pernoux, vice-doyenne du collège des IA-IPR
Christophe Marchand, vice-doyen du collège des IA-IPR

Conseiller.ères.s de la Rectrice

Patricia Eckert, conseillère technique pour l'adaptation et la scolarisation des élèves handicapés
Emmanuelle Pernoux, déléguée académique à la formation des personnels
Michel Barthel, conseiller recherche-développement, innovation et expérimentation (Cardie)



Rectorat
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
03 88 23 37 23
**Le portail de l'éducation
nationale en Alsace**
www.ac-strasbourg.fr